

Assurance R.C.P.

WTW France - Département Sport Immeuble
Quai 33,33/34 quai De Dion Bouton CS70001 –
92814 Puteaux
Tél. : 09 72 72 01 19
ffrandonnee@grassavoye.com
Contrat n° : 41789295M / 0002

Garantie financière:

GROUPAMA Assurance-crédit & Caution 132
rue des Trois Fontanot 92000 Nanterre
Tel 33(0)149313131
Contrat n° 4000716162 /0

CDRP62 Maison des sports
9 rue Jean Bart
62143 ANGRES
03 21 72 67 33
Pas-de-calais@ffrandonnee.fr

NOTICE D'INFORMATION

Angres le 20 février 2024

**Séjour de 5 jours/4 nuits du 9 au 13 décembre 2024
« Les lumières de Noël » à Montbéliard**



Profitez d'un séjour dans le Territoire de Belfort pour faire une halte à Montbéliard, classé 5ème meilleur marché de Noël d'Europe. La magie de Noël se pose sur la ville grâce aux illuminations qui font la renommée de Montbéliard à l'échelle de la France et de l'Europe tout comme son traditionnel marché de Noël prend place dans le cœur historique de la cité des princes...

La sortie est ouverte aux adhérents du Pas de Calais, inscrits à l'activité de randonnée pédestre et titulaires de la licence FFRandonnée 2022/2023 avec assurance RC et accidents (IRA ou FRA) ou IMPN, FMPN , ou d'un titulaire du « Pass-Découverte » dont la validité couvre la totalité du séjour.

Nombre de participants : 30 au minimum 55 au maximum.
Dates : du lundi 9 décembre au vendredi 13 décembre 2024.

Transport par autocar avec ramassage sur le département au plus près des péages d'autoroute

Comité bénéficiaire de l'Immatriculation Tourisme fédérale de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre 64, rue du Dessous des Berges 75013 Paris – Numéro d'immatriculation : IM075100382.
Tél. 01 44 89 93 90 – CENTRE D'INFORMATION: tél. 01 44 89 93 93

La Fédération Française de la Randonnée Pédestre est une association reconnue d'utilité publique. Agréée et délégataire du Ministère chargé des Sports pour la randonnée pédestre et le Longe Côte . Membre du Comité National Olympique et Sportif Français et de la Fédération Européenne de la Randonnée Pédestre Code APE : 9319Z – SIRET : 303 588 164 00051

PROGRAMME :

Il s'agit d'un séjour orienté sur la pratique de la randonnée tant en campagne qu'urbaine et sur la découverte des villes de Montbéliard avec « Les lumières de Noël » et son marché de Noël et Belfort ainsi que des environs.

Départ du Pas de Calais le lundi 9 décembre selon horaires de ramassage le matin pour une arrivée à Montbéliard en fin d'après-midi.

Retour, le vendredi 13 décembre, au départ de Montbéliard en direction du Pas de Calais après le petit déjeuner.

Lundi 9 décembre : départ pour Montbéliard avec ramassage. Nuit et dîner à l'hôtel Kyriad à Montbéliard situé à 500m du centre-ville.

Mardi 10 décembre : Montbéliard

Matin : Randonnée à proximité de Montbéliard

Déjeuner au restaurant Le Marco Polo à Montbéliard



Après-midi : visite du musée Beurnier Rossel Le musée d'Art et d'Histoire Beurnier-Rossel. Cet hôtel particulier ressuscite l'atmosphère feutrée des salons bourgeois de la fin du XVIIIème. Ses buffets montbéliardais, commodes en marqueterie, étains liturgiques, coiffes perlées, boîtes à musique, étoffes en verquelure, ... évoquent le double héritage germanique et protestant du Pays de Montbéliard.

Visite guidée de la Féerie de Noël, lors de laquelle vous découvrirez les légendes et traditions régionales de Noël.

Illumination de la ville dès 16h30.

Dîner à l'hôtel

Mercredi 11 décembre : Belfort

Randonnée « Les hauts de Belfort »

Déjeuner au restaurant « Au bureau » à Belfort

Visite guidée de la citadelle : Parcourez les couloirs du génie militaire de Vauban. Cheminez de demi-lunes en bastions, et de fossés en courtines, pour découvrir l'unique exemple en France du Second Système de Fortifications de ce génie. et le Lion de Belfort, la statue en pierre la plus grande de France,

Randonnée citadine dans la ville illuminée et le marché de Noël

Retour à l'hôtel pour le dîner

Jeudi 12 décembre : Sochaux

Visite du musée de l'aventure Peugeot : Lame de scie, moulins à café, à épices et à grains, machines à coudre, outillage, cycles et moto cycles, automobiles de toutes époques, voitures de sport récentes et concept-car futuristes, de 1810 à nos jours... Le musée de l'Aventure Peugeot présente ainsi 200 ans d'histoire industrielle du Pays de Montbéliard au monde entier.

Association bénéficiaire de l'Immatriculation Tourisme fédérale de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre 64, rue du Dessous des Berges 75013 Paris – Numéro d'immatriculation : IM075100382.
Tél. 01 44 89 93 90 – CENTRE D'INFORMATION: tél. 01 44 89 93 93

La Fédération Française de la Randonnée Pédestre est une association reconnue d'utilité publique. Agréée et délégataire du Ministère chargé des Sports pour la randonnée pédestre et le Longe Côte . Membre du Comité National Olympique et Sportif Français et de la Fédération Européenne de la Randonnée Pédestre Code APE : 9319Z – SIRET : 303 588 164 00051

Déjeuner à la brasserie du Musée

Après-midi randonnée dans les environs.

Vendredi 13 décembre : petit déjeuner et retour vers le Pas de Calais

HEBERGEMENT :

Hôtel Kyriad à Montbéliard pour 4 nuits en chambre de deux personnes du dîner du 9 décembre au petit déjeuner du 13 décembre. Supplément chambre individuelle 158 €.

COÛT DU SEJOUR

Le coût du séjour est fixé à **555 €** par personne prix ferme et définitif non révisable, en pension complète, en chambre double.

Ce prix comprend :

- ▶ L'hébergement en chambre double (lits faits à l'arrivée et linge de toilette fourni)
- ▶ La pension complète (hors boissons au dîner) du dîner du 1er jour au petit déjeuner du jour du départ
- ▶ Les prestations prévues au programme (droits d'entrées, visites...)
- ▶ Le guidage ou l'accompagnement des excursions prévues
- ▶ La taxe de séjour applicable à l'année
- ▶ Le transport aller/retour et sur place
- ▶ Les frais de dossier
- ▶ Les contributions financières immatriculation tourisme

Ce prix ne comprend pas :

- ▶ Les assurances facultatives (annulation, interruption, bagages, assistance rapatriement)
- ▶ Les déjeuners du lundi 9 décembre et du vendredi 13 (vous pouvez emporter votre pique-nique pour l'aller ou resto sur l'autoroute)
- ▶ La chambre individuelle 158 € pour la durée du séjour
- ▶ Les dépenses personnelles
- ▶ D'une manière générale, tout ce qui n'est pas indiqué comme "compris"

INSCRIPTIONS :

Les pré-inscriptions sont ouvertes à compter du 21 février 2024 par courrier auprès du CDRP62 Maison des sports 9 rue Jean Bart 62143 ANGRES

Cette pré-inscription sera matérialisée par le dépôt d'un chèque de réservation de 100 € (chèque à l'ordre du CDRP62).

Suivant le nombre de préinscrits, la décision de réaliser ou non ce séjour sera prise au 15 mars 2024. En cas d'annulation, le remboursement de la préinscription sera effectué par le CDRP. S'il est décidé de réaliser ce séjour, le CDRP proposera aux pré-inscrits un Bulletin d'Inscription. Votre inscription deviendra définitive après signature et renvoi de ce Bulletin sous 8 jours. Le chèque de réservation sera affecté au règlement de l'acompte.

ASSURANCES FACULTATIVES :

Vous aurez la possibilité de souscrire, lors de l'inscription définitive, aux assurances individuelles facultatives au moyen du bulletin de souscription assurances joint à notre envoi.

Association bénéficiaire de l'Immatriculation Tourisme fédérale de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre 64, rue du Dessous des Berges 75013 Paris – Numéro d'immatriculation : IM075100382.
Tél. 01 44 89 93 90 – CENTRE D'INFORMATION: tél. 01 44 89 93 93

La Fédération Française de la Randonnée Pédestre est une association reconnue d'utilité publique. Agréée et délégataire du Ministère chargé des Sports pour la randonnée pédestre et le Longe Côte . Membre du Comité National Olympique et Sportif Français et de la Fédération Européenne de la Randonnée Pédestre Code APE : 9319Z – SIRET : 303 588 164 00051

PAIEMENTS :

Acompte de 100 € à la pré-inscription. Date limite 15/03/2024.

Primes d'assurance (facultatives) lors de l'inscription

Règlement échelonné selon échéancier qui vous sera proposé.

Solde du séjour avant le 1^{er} octobre 2024

Avant le départ, possibilité d'annuler son inscription selon les conditions ci-dessous ou de se faire remplacer. Les primes des assurances souscrites et les contributions EIT et UEIT seront systématiquement dues.

Tous ces règlements doivent être faits à l'ordre du CDRP62

FRAIS DE RESOLUTION OU D'ANNULATION DE L'INSCRIPTION :

Le voyageur peut annuler son voyage à tout moment aux conditions financières suivantes :

-Annulation faite avant le 08/10/2024 : retenue de 10%.

-Annulation faite entre le 09/10/2024 et le 08/11/2024 : retenue de 30 %.

-Annulation à partir du 09/11/2024 : retenue de 100% du montant total du séjour

DIVERS :

Selon les conditions climatiques sur place, les activités prévues pourront être modifiées.

Selon les conditions sanitaires, le séjour pourra être modifié ou annulé.

En cas d'annulation, le remboursement pourra être se faire selon les prescriptions gouvernementales. Elles ne pourront en aucun cas donner lieu à une compensation financière.

CESSION DU SEJOUR :

Avant le départ, un voyageur peut céder son voyage à un autre participant titulaire d'une licence FFRandonnée valide ou d'un Pass-Rando-Découverte valide.

Les sommes versées seront remboursées au participant démissionnaire. Cependant, les contributions EIT et UEIT ainsi que les primes d'assurances éventuellement souscrites resteront acquises à la structure organisatrice. Le participant remplaçant devra remplir aussitôt un bulle tin d'inscription en double exemplaire et s'acquitter sans délai du montant du séjour, des contributions EIT et UEIT et éventuellement de primes d'assurances facultatives.

RECOMMANDATIONS

Il convient d'être suffisamment entraîné à la pratique de la randonnée pour apprécier pleinement ce séjour. Au-delà de l'équipement de base du randonneur, penser à chaussures de randonnées étanches, imperméable, éventuellement bâtons de randonnée

Bien cordialement

Thérèse LECLERCQ

Responsable tourisme du CDRP 62

06 08 82 99 02

pas-de-calais.voyages@ffrandonnee.fr

Documents en consultation sur le site <http://pas-de-calais.ffrandonnee.fr> onglet « séjours » ou sur demande à pas-de-calais.voyages@ffrandonnee.fr

Annexe 12bis : Conditions Générales de Vente- Articles R211.3 à R211.11 du Code du tourisme

Annexe 10 : Notice assurances.

**Bulletin de pré-inscription
au séjour « Les lumières de Noël à Montbéliard »**

du 9 au 13 décembre 2024

**à retourner à CDRP62
Maison des sports
9 rue Jean Bart
62143 ANGRES**

Monsieur, Madame,

Adresse

Club et N°

N° tel fixe
et portable :

Adresse mail :

N° de licence
et type :

- ✓ S'inscrit pour le séjour « Les lumières de Noël à Montbéliard »
- ✓ Joint un acompte de 100 € par personne par chèque à l'ordre du CDRP du Pas de Calais
- ✓ Désire une chambre particulière : oui non
- ✓ Désire éventuellement partager sa chambre avec :